



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Seul le texte prononcé fait foi

Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC)

Session de fond de 2010

Segment des Activités Opérationnelles

Débat général

Déclaration de

M. Olivier Chave

Direction du développement et de la coopération

Département fédéral des affaires étrangères

New York, le 12 juillet 2010

Check against delivery

Economic and Social Council of the United Nations (ECOSOC)

Substantial Session 2010

Operational Activities Segment

General Debate

Statement by

Mr. Olivier Chave

Swiss Agency for Development and Cooperation

Federal Department of Foreign Affairs

New York, July 12th 2010

Monsieur le Président,

La Suisse tient à remercier le Secrétaire général pour son deuxième rapport intermédiaire sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, ainsi que pour les rapports associés, en particulier son excellent rapport sur le fonctionnement, les coûts et les avantages du système des coordonnateurs résidents.

La Suisse apprécie les progrès réalisés par l'ensemble du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la résolution 62/208. L'annexe au rapport concernant les avancées en termes de mesures prises et d'objectifs fixés est à nos yeux un instrument de suivi essentiel. Nous regrettons à ce titre que l'annexe se borne à faire la liste des progrès accomplis sans analyser les obstacles qui se présentent dans certains domaines. La Suisse souhaite donc que les futurs rapports du Secrétaire général sur l'application de la résolution 62/208 et leurs annexes soient beaucoup plus explicites sur les difficultés rencontrées.

En terme de progrès réalisés, la Suisse se félicite des développements positifs suivants :

- Nous sommes satisfaits de constater que l'amélioration des procédures relatives aux Plans cadres (UNDAF) favorise la programmation conjointe et permet de renforcer les synergies au niveau du travail opérationnel. Nous saluons en particulier la possibilité donnée aux équipes pays de développer un plan d'action conjoint pour la mise en œuvre du Plan cadre en lieu et place des plans d'actions pour la mise en œuvre des programmes pays spécifiques aux agences.
- Nous sommes également satisfaits d'apprendre qu'en conformité avec la demande exprimée dans la résolution 2009/1 du Conseil Economique et Social, le Groupe des Nations Unies pour le développement a publié en janvier 2010 un guide présentant le schéma opérationnel standard pour l'établissement des rapports aux autorités nationales sur les résultats obtenus dans la mise en œuvre des Plans cadres. La Suisse considère cet instrument

comme essentiel pour la gestion stratégique au cours du cycle de programmation et pour la redevabilité mutuelle en matière de résultats de développement.

- Nous serions à ce titre intéressés de connaître les mesures qui ont été prises – ou vont être prises - par les différentes agences pour rationaliser les procédures de communication de l'information sur les résultats afin d'éviter que les ressources des équipes pays ne soient investies de manière disproportionnée dans la communication des informations aux sièges des agences respectives.

En termes de mesures à prendre, la Suisse recommande en outre que d'ici le prochain examen complet, le système des Nations Unies pour le développement porte l'attention nécessaire aux aspects suivants:

Premièrement, le renforcement des capacités nationales : La Suisse se félicite du fait que l'évaluation des capacités nationales soit désormais intégrée dans le processus du PNUAD .

La Suisse encourage le système des Nations Unies à procéder à une évaluation rigoureuse des risques et opportunités liés aux capacités de gestion des principaux partenaires de mise en oeuvre et à adapter ses modalités opérationnelles en conséquence. Parallèlement, la Suisse encourage le système des Nations Unies à appuyer les pays de programme qui en font la demande dans leurs efforts pour renforcer leurs capacités nationales. Ce point prend une importance primordiale dans les pays touchés par des conflits ou des catastrophes naturelles, notamment si les structures de l'Etat sont fragilisées. Nous encourageons UNDG et ses partenaires à renforcer leurs efforts pour améliorer cet appui et adapter les modalités aux contextes spécifiques.

Deuxièmement, le renforcement des capacités du système opérationnel des Nations Unies: Dans son rapport sur l'application de la résolution 62/208, le Secrétaire général souligne l'insuffisance, au sein des équipes pays, des capacités de suivi et d'évaluation nécessaires pour améliorer l'impact de leurs activités et les rapports

axés sur ces résultats, y compris dans le cadre de l'exécution des Plans cadres. Sur ce point, la Suisse apprécie les initiatives de plusieurs agences des Nations Unies pour renforcer les capacités de suivi et d'évaluation de leur personnel de terrain.

La Suisse reste convaincue qu'une meilleure mobilité interinstitutionnelle permettrait d'optimiser les capacités existantes et de contribuer à une meilleure qualité des programmes. En particulier dans les situations de crises ou d'après crise, comme le soulève le rapport, des efforts doivent être faits pour surmonter les obstacles à la mobilité interinstitutionnelle et au redéploiement rapide du personnel (para 72, E/2010/70). A ce titre, la Suisse souhaiterait savoir si l'accord de mobilité interinstitutionnelle est exécuté, combien d'agences ont signé l'accord et surtout quels sont les défis rencontrés dans l'application de l'accord.

Pour conclure, Monsieur le Président, la Suisse souhaite plaider en faveur d'une approche pragmatique et réaliste dans la mise en œuvre des instruments de réforme. Nous sommes convaincus que les réformes ne sont pas un but mais bien un moyen pour améliorer les résultats des activités opérationnelles du système des Nations Unies. Nous saluons à cet effet le rôle important que joue le Conseil Economique et Social dans le suivi au plan de la gestion des orientations fournies par la RES 62/208.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mr President,

Switzerland would like to thank the Secretary-General for his second interim report on the progress made in application of Resolution 62/208 and the associated reports, in particular for his excellent report on the functioning of the resident coordinator system, including its costs and benefits.

Switzerland welcomes the progress which the United Nations has made in the implementation of Resolution 62/208. The annex to the progress report is an essential instrument for the follow-up. We however regret that it limits itself to listing the areas in which progress has been made while offering no explanation for the lack of progress in other areas. Switzerland would therefore like future reports to be more explicit about the difficulties encountered.

Concerning the progress made, Switzerland particularly welcomes the following positive developments:

- We are pleased to note that the improvements made in the UNDAF procedures favour joint programming and will make it possible to further develop synergies at the operational level. In particular, we welcome the possibility for country teams to develop a joint action plan for the implementation of UNDAF instead of agency specific action plans for the implementation of their country programmes.
- We are also pleased that the United Nations Development Group (UNDG) published in January 2010 a guide presenting a standard operational format for reports to the national authorities on the results achieved in implementing the UNDAFs. This instrument is essential for strategic management throughout the programming cycle and strengthens mutual accountability with regard to development results.

In this context it would interest us to know what measures have been taken, or are about to be taken, by the various agencies to rationalise the procedures for communicating information on the results. Excessive investment of the country

teams' resources in communicating the information to their headquarters could thus be avoided.

Regarding measures to take, we furthermore recommend that until the next full review, the UN development system give the necessary attention to the following aspects:

Firstly, the strengthening of national capacities: Switzerland welcomes the fact that evaluation of national capacities is now integrated in the UNDAF procedures.

Switzerland encourages the UN to carry out a rigorous assessment of the risks and opportunities associated with the management capacities of main implementing partners, not only during the analytical phase but also during the programming cycle, and to adapt its operational modalities accordingly. In parallel, Switzerland encourages the UN to support programme countries, upon their request, in their efforts to strengthen their own capacities. This point is all the more crucial in countries affected by conflicts or natural disasters, particularly when the state structures are weakened. We encourage the UNDG and its partners to step up their efforts to improve this support and to adjust their modalities to the specific contexts.

Secondly, strengthening the monitoring and evaluation capacities of the United Nations operational system: the Secretary General underlines that Country Teams lack monitoring and evaluation capacity to improve the impact of their activities as well as their reporting on results, including in the context of UNDAFs. In this regard, we welcome the initiatives undertaken by several UN agencies to strengthen the capacities of their staff in the field.

Thirdly, institutional mobility: we are convinced that greater institutional mobility would help to optimise the existing capacities and to improve the quality of programmes. Much remains to be done, particularly in crisis or post-crisis situations, to overcome the obstacles to mobility and rapid personnel redeployment (para 72, E/2010/70). Switzerland would like to know if the inter-institutional mobility agreement is being implemented, how many agencies signed the agreement and above all what challenges must be faced in the application of the agreement.

In conclusion, Switzerland advocates a pragmatic and realistic approach to the reform. We remain convinced that reform is not an aim in itself but a mean to improve operational activities' results. In this regard, we welcome the important role of the ECOSOC in following up, at the management level, the decisions formulated in 62/208.

Thank you, Mr President.